

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Ce Journal paraît tous les jours excepté le lundi. — Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année. — Affranchissemens pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. — On s'abonne à Lyon, rue Saint-Dominique, passage Coudere au deuxième étage; à Paris, chez M. SAUTELET, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

LYON, 22 novembre 1827.

COLLÈGE DE DÉPARTEMENT.

BUREAU CONSTITUTIONNEL.

MM. Place Lafond,
 Cazenove père,
 Victor Robichon,
 Malmaze,
 M. Terme,
 } Scrutateurs.
 } secrétaire.

CANDIDATS CONSTITUTIONNELS.

MM. Mottet de Gérando,
 George Frèrejean aîné.

Le département du Rhône doit achever son ouvrage. Deux députés restent encore à choisir dans son sein; qu'ils complètent cette députation constitutionnelle que la seconde cité du royaume offrira comme le témoignage de l'esprit qui l'anime, de cet esprit qui reconnaît une liberté sage et régulière comme la seule base de la prospérité nationale.

Nous l'avons dit; dans le combat que la France livre au ministérielisme, la sagesse de nos choix pour les élections d'arrondissemens a été la première cause de notre succès. Les électeurs constitutionnels du département du Rhône se préparent à un semblable triomphe; ils se sont assemblés; ils ont discuté les titres des divers candidats, et le scrutin a proclamé le jugement!...

Hier, nous avons fait connaître le premier des candidats désignés par cette épreuve. C'est le président de notre chambre de commerce, M. MOTTET DE GERANDO.

Aujourd'hui, le choix des électeurs a désigné pour compléter la députation du département du Rhône, M. FRÈREJEAN aîné.

Ainsi, c'est à la source de ses richesses et de sa prospérité, c'est à l'industrie que le département du Rhône demande les mandataires qui doivent défendre ses intérêts...

Electeurs constitutionnels, voilà les noms qui sont proposés à vos suffrages. Encore un effort, et vous aurez apporté votre tribut tout entier à la patrie! Nous ne discuterons point ici les titres des candidats; vous les avez vous-mêmes appréciés. Il ne s'agit que de soutenir votre ouvrage.

ELECTIONS D'ARRONDISSEMENS.

Puy-de-Dôme.

Les opérations du collège de Clermont ont commencé samedi dernier sous la présidence de M. Blatin, maire. Le scrutin a renversé le bureau provisoire, à l'exception de deux scrutateurs, M. Blanc et M. Charles Teyras, à une forte majorité. Samedi, le nombre des votans était de 317; le lendemain il a été de 360, sur 396 compris dans les listes.

Le 18, la majorité absolue pour la nomination du député était de 181 suffrages. Pendant la nuit du samedi au dimanche, on avait, comme on voit, fait venir un grand nombre d'électeurs. Le candidat du ministère avait été abandonné par la plus grande partie des votans, moins les voix de l'administration, et l'on avait opposé à M. de Pradt M. de Leyval, député sortant, et que les journaux constitutionnels désignaient pour candidat au collège de département. Cette manœuvre a sans doute empêché le triomphe de M. de Pradt au premier tour de scrutin. La majorité absolue était de 181 suffrages, l'ancien archevêque de Malines en a réuni 177, dont deux étaient mal écrits et pouvaient être contestés. M. de Leyval a eu 124 voix; deux bulletins pouvaient aussi être annulés. M. Dumartroy a obtenu 30 suffrages: vingt billets à peu près, qui portaient la simple désignation de M. Dumartroy, étaient dans le cas d'être annulés, à défaut d'indication suffisante. Le surplus a été en voix perdues.

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, on a procédé le lendemain à un second tour de scrutin.

La nomination de M. de Leyval, candidat constitutionnel, par le collège de Riom, ayant été connue à Clermont dans la soirée du 18, la préfecture a abandonné la candidature du baron Dumartroy, et a quête les suffrages pour M. Chabrol de Volvic, qui venait d'échouer au collège de Riom.

Nombre de votans . . . 375

M. de Pradt . . . 190
 M. de Chabrol . . . 157
 Voix perdues . . . 8

M. de Pradt a été proclamé député.
 Allier.

Moulins, 18 novembre:

M. Victor de Tracy vient d'être proclamé député, à la majorité de 206 voix contre 155 pour M. Beraud, président; 17 voix perdues.

A Montluçon, le bureau provisoire a été renversé. Le général Camus de Richemont, candidat constitutionnel, sera infailliblement élu.

Gard.

Uzès, le duc de Crussol, président du collège. A Nîmes, M. Daussant, candidat constitutionnel, a passé à la majorité de 250 voix contre 165. MM. de Chastellier et de Ricard sont les candidats qu'on oppose à MM. Pillet et Jules de Calvière, au grand collège.

Var.

Grasse, M. Baron, candidat ministériel. Aix, M. de Beausset.
 Pyrénées-Orientales.

Perpignan, MM. Durand et Lazermé, candidats ministériels.
 Haut-Rhin.

Altkirk, M. de Reinach, candidat constitutionnel. — Belfort, M. Haas, candidat ministériel (1). — Colmar, M. Danthès, id. Ce dernier a obtenu 156 voix contre 151 obtenues par M. André, conseiller à la cour royale, candidat constitutionnel. Durant le dépouillement du scrutin, de vives discussions se sont élevées sur quelques voix retranchées à M. André, et sur d'autres attribuées à M. Danthès. Une protestation a été rédigée et signée.

Bas-Rhin.

Strasbourg, M. Benjamin Constant a été nommé.

Cher.

Bourges, M. Gaëtan de la Rochefoucauld, candidat constitutionnel.

Haute-Saône.

Vesoul, M. de Grammont, candidat constitutionnel.

Voici la distribution des voix au collège électoral de Beaune, où M. Mauguin a été nommé:

Votans, 410.

M. Mauguin a obtenu . . . 267 voix
 M. Foucauld, candidat ministériel, président
 du collège . . . 131
 Vote où le nom de M. Mauguin était mal écrit . . . 12

410

A St-Etienne (Loire), le nombre des votans était de 259, sur lesquels 126 ont été pour M. Ternaux.

Un électeur a voté deux fois, fait prouvé par le dépouillement du scrutin où il s'est trouvé 260 bulletins. Quelques bulletins en faveur de M. Ternaux ont été annulés comme mal écrits. D'autres cependant ont été admis sous les variantes de Guérin, Geron, Geraud pour Gerin. On parle de contester la validité de cette nomination. Malgré ces irrégularités, M. Ternaux l'eût emporté, si les électeurs constitutionnels de St-Etienne n'eussent point été abandonnés par ceux de St-Chamond.

— D'après le calcul fait à Lyon de toutes les nominations de députés, jusqu'à présent les nominations constitutionnelles s'élèvent à 98.

APPEL CONSTITUTIONNEL

AUX ELECTEURS ROYALISTES DU GRAND COLLEGE.

Electeurs royalistes, vous qui ne partagez point tous nos principes, mais qui ne voudriez pas qu'on laissât le pays sans lois,

(1) Il faut observer qu'en beaucoup de localités le ministère a été contraint, faute de mieux, de présenter des candidats qu'on regrette de voir se présenter sous de tels auspices. Tel est M. Haas, de Belfort.

sans institutions, sans garanties, nous allons vous adresser quelques réflexions sur les dangers qui nous menacent tous, lorsque nous avons reçu l'appel nouveau que le ministère fait à nos opinions.

Un écrit intitulé : *De l'union des royalistes. Aux électeurs du grand collège*, vous est envoyé de Paris. Cette brochure rend toutes nos réflexions superflues. Nous vous supplions de la méditer avec attention. Si, ne portant aucun nom d'imprimeur, cet écrit ne constituait pas une contravention aux lois de la librairie; si ce n'était pas nous rendre coupables nous-mêmes que de le distribuer, nous remettrions avec empressement en circulation les exemplaires qui nous parviennent. Lisez-le, cet écrit, et vous connaîtrez par la confiance aveugle que le ministère exige, le pouvoir sans limites qu'il prétend exercer.

La réunion si désirable des royalistes, se demande l'écrivain ministériel, comment peut-elle s'opérer? Écoutez la réponse : « D'une seule façon, sur le terrain des doctrines monarchiques. »

Mais ces doctrines quelles sont-elles, qu'exigent-elles? « La première de toutes est un dévouement sans bornes à la volonté du roi. »

Royalistes honnêtes, il n'y a rien là encore qui doive vous étonner, si ce n'est qu'on vous demande ce que vous n'avez jamais songé à refuser; car vous adoptez cette maxime, que le roi ne peut mal faire, ni mal vouloir. Vous entendez le dévouement sans bornes comme ces parlements qui sauveront quelques fois la monarchie par une sage résistance; comme ce gouverneur de la St-Barthélemi, qui refusait de se prêter à des massacres, n'admettant pas que son roi pût les lui ordonner. Mais ce n'est point là ce qu'on exige de vous. L'organe du ministère se hâte d'ajouter : « La volonté du roi ne peut se manifester que par son ministère..... Se conformer avec la royauté est le premier devoir des ministres, et ce devoir est en harmonie avec les principes de l'ancienne monarchie où l'existence ministérielle se perdait dans le foyer de la majesté royale. »

C'est donc un dévouement sans borne aux volontés du ministère qu'on ose vous demander! Et quel est ce roi de vous qui ne se sente blessé dans ses sentimens, même de royalistes, par une exigence de cette nature? Quoi, c'est en ce moment que l'on voudrait confondre le ministère avec la royauté; dans le moment où le ministère est convaincu de fraudes, de mensonges, de misères et de pêtesses de tout genre; poursuivi par le cri de l'improbation publique, presque chassé par un ostracisme universel; dans le moment où la royauté a besoin que l'opinion la sépare de ses ministres, pour ne perdre aucun de ses droits à la confiance, à l'amour et au respect de la nation!

On vous dit que les portefeuilles ministériels renferment les ordres du roi. On nous vante les idées monarchiques de nos pères, et ce peuple d'alors, que Backe jugeait bien : « en le considérant comme déterminé à l'obéissance passive, par un principe d'esprit public qui lui faisait adorer, dans le monarque, la fortune de la patrie. »

On établit que la charte n'est pas un pacte fondamental, qu'aucun pacte n'a eu lieu entre le roi et la société. On annule ainsi l'échange solennel des sermens du peuple envers le prince, et du prince envers les libertés publiques.

On pose en principe que de l'opposition contre le ministère, c'est de l'hostilité contre la volonté royale; que refuser de l'appuyer, c'est vouloir faire fléchir la volonté du roi, en l'obligeant à le changer. Nous vous le demandons, de tels principes sont-ils conformes à nos institutions? ne tendent-ils pas à renverser la monarchie constitutionnelle, et prêterez-vous votre secours au ministère qui les professe?

M. le docteur Terme a été nommé aujourd'hui président du cercle littéraire de Lyon, en remplacement de M. Coste, démissionnaire.

M. Péricand aîné a été nommé vice-président.

Dans notre dernier numéro, nous avons dit que M. Fromental fils était porté sur la liste électorale à raison d'impositions déléguées par sa belle-mère, quoique celle-ci eût des fils. C'était petits-fils qu'il fallait dire, et ces petits-fils sont les enfans de M. Fromental. On sait que la préfecture a rejeté plusieurs délégués qui étaient dans le même cas.

Une funeste nouvelle arrive de Coppet :

M. de Staël n'est plus.

Ce jeune et digne héritier d'un nom célèbre, l'élève et l'ami du vertueux Camille-Jordan, est mort le 18 novembre, à l'âge de 38 ans.

Une fièvre bilieuse et nerveuse dont il était atteint depuis un mois l'a ravi avant le tems à toute notre estime, à nos espérances.

Il écrivait, il y a bien peu de jours, qu'une maladie l'empêchait de se rendre aux élections, et sa main défaillante n'avait pu qu'à peine signer sa lettre; il y a succombé dimanche, à dix heures du matin.

La mort doit être un sujet de deuil pour les amis des libertés publiques, et pour notre département, qui regrettera en lui le plus illustre de ses citoyens. La cause de nos institutions perd un appui, qui l'honorait par ses vertus, qui l'eût défendue par

ses talens. Tous ses efforts, son immense fortune, son savoir étendu étaient consacrés à la propagation des vérités morales, des idées utiles à l'humanité, des méthodes les plus importantes à l'agriculture : il pensait, voulait et faisait le bien.

On nous écrit que ce déplorable événement cause une désolation universelle à Coppet, dans les environs, et à Genève; partout il était estimé à cause de son noble caractère, autant que cuéri pour son inépuisable bienfaisance et ses vertus. Marié depuis environ un an, il laisse une femme enceinte et sur le point d'accoucher.

Ainsi ravi à toutes les affections de famille et de patrie, il tombe avant l'âge. C'est un beau caractère et un beau talent qui meurt sans avoir porté ses fruits. (Courrier de l'Ain.)

— On nous écrit de Paris :

C'est par erreur que l'on avait annoncé, avant-hier, l'arrivée de don Miguel aux Tuileries. Ce prince n'est pas encore à Paris; et l'on assure qu'il a accepté une partie de chasse aux environs de Strasbourg, afin de retarder autant que possible son arrivée à Londres, où il ne veut rester que peu de jours.

La nomination du général Saldanha au ministère de la guerre de Portugal, par l'empereur don Pedro, contrarie beaucoup de gens. M. A'Court s'est opposé de toutes ses forces à ce que ce brave ministre patriote rentrât en fonctions; mais je viens d'apprendre de bonne source que M. A'Court est rappelé à Londres, et qu'il est remplacé à Lisbonne par M. Lamb.

— On écrit de Barcelone, le 17 novembre :

« Les bruits sur l'évacuation de Barcelone étaient fondés : l'ambassadeur français en a expédié l'ordre de Valence, et le 4^e est parti hier matin. Les autres troupes sortiront les 18, 20, 22 et 24. Le 28 le général doit remettre les clés de la place et des forts au commandant espagnol. Toutes nos troupes se dirigent sur Perpignan. On pense que Figueras restera encore au pouvoir des Français; il n'y a que Barcelone que nous abandonnons. Ainsi, le roi et la reine feront leur entrée sitôt que la ville sera libre. Ils amènent avec eux 14 à 15000 hommes : il faut cette force ici, attendu que les habitans ne tarderaient pas à proclamer la constitution. Barcelone renferme au moins 7 à 8000 officiers constitutionnels licenciés.

» L'ambassadeur français vient d'arriver de Valence où est toujours le roi. Il va partir pour Paris. »

A MESSIEURS LES ÉLECTEURS

DU COLLÈGE ÉLECTORAL DU DÉPARTEMENT DE L'AIN.

Dans la circonstance décisive où nous sommes, pressés par le tems, on ne peut pas tout dire : cependant il importe de rechercher quelle a été la conduite des députés sortans, afin que les électeurs bien instruits leur continuent ou leur retirent leur confiance avec justice; c'est donc rendre service au pays, que de retracer quelques-uns des traits particuliers aux ex-députés, aujourd'hui candidats, qui se présentent pour recevoir un nouveau mandat politique.

C'est sous ce rapport et pour ce motif qu'il n'est pas hors de propos de rappeler à MM. les électeurs du département de l'Ain un des nombreux accidens de la vie publique de M. le baron D. don, désigné aux suffrages ministériels par la présidence du grand collège de ce département.

Tout le monde se souvient qu'en 1824 la validité de l'élection de M. Benjamin Constant fut contestée par M. Dudon.

Une première discussion s'engagea le 26 mars, et fut continuée au lendemain.

M. Dudon, dans une réplique à M. Benjamin Constant, l'interpella de déclarer si, en 1796, 1797 et 1798, profitant de la faiblesse du directoire, il n'avait pas acheté des créances véreuses sur l'état, qu'il aurait négociées plus tard.

M. Benjamin Constant répondit en ces termes :

« Quant à l'accusation d'avoir acheté des créances véreuses sur l'état, je ne la conçois pas : je reste muet d'étonnement, » et je demande à M. Dudon de citer une seule chose que j'aie faite, qui puisse me mettre au rang de ces hommes justement méprisés, qui ont abusé de leurs fonctions d'une manière infame, et qui ont forcé les ministres du roi à se prononcer contre leur infamie. » (Moniteur du 28 mars 1824.)

L'apostrophe était terrible, et l'application facile à saisir : aussi M. Dudon déclara-t-il « Que les phrases de M. Benjamin Constant, quoique enveloppées d'un voile, étaient fort intelligibles pour lui; mais qu'il n'y répondrait pas, parce que, dans des circonstances semblables, il avait déjà fait des réponses victorieuses. » (Moniteur du 28 mars.)

Les collègues de M. Dudon furent-ils de son avis, et jugèrent-ils que les réponses précédentes étaient victorieuses, et le dispensaient d'une justification actuelle?

M. Dudon lui-même va nous l'apprendre.

Une commission ayant été nommée pour examiner les difficultés qui s'opposaient à l'admission de M. Benjamin Constant, M. de Martignac fit un rapport le 15 mai suivant, au nom de cette commission, et conclut à l'admission.

Une discussion devait avoir lieu sur ces conclusions; M. Dudon s'empressa de monter à la tribune et de demander qu'on en retardât l'ouverture jusques après la discussion des lois de finances, et cela dans l'intérêt de M. Benjamin Constant.

« Avant la séance, dit-il, plusieurs membres de la chambre m'ont présenté le *Moniteur*, dans lequel se trouve relatée la discussion qui a eu lieu le 27 mars; et ils m'ont témoigné leur étonnement de ce que j'avais paru éluder de répondre à un incident que M. Benjamin Constant avait cherché à élever, et même peut-être à me rendre personnel. Ces honorables membres pensent que j'aurais dû répondre avec d'autant plus de vigueur, que cette partie du discours de M. Benjamin Constant avait attiré les applaudissements de ses amis.

« M. Benjamin-Constant a laissé entendre que sa présence dans cette chambre pourrait être importune à quelque député, parce qu'il était tellement au courant des détails d'une certaine administration, qu'il pourrait dévoiler de graves abus, etc. » Et là-dessus M. Dudon prend l'engagement de démontrer l'impossibilité de l'existence des faits, et de demander l'expulsion de M. Benjamin Constant comme calomniateur. S'il demande l'ajournement de la discussion, c'est par générosité et pour que M. Benjamin Constant ne soit pas pris à l'improviste.

Moniteur du 16 mai 1827.

Depuis lors, M. Benjamin Constant a été proclamé député, après une longue discussion à laquelle M. Dudon s'est abstenu de prendre part, quoique ce fût lui qui l'eût provoquée. Jamais M. Dudon n'a traité M. Benjamin Constant de calomniateur; jamais il n'a entrepris de démontrer l'impossibilité de l'existence des faits. Pourquoi ce silence absolu, après un engagement positif? Pourquoi?... Sans doute M. Dudon a eu de bonnes raisons pour se taire; mais ces raisons, quelles sont-elles?

Sous le rapport politique, M. Dudon est jugé; c'est lui qui a été nommé l'éditeur responsable du ministère; c'est lui qui, remplaçant M. Bonnet, rapporteur dans la discussion du projet de loi contre la liberté de la presse, a été surnommé *le vice-rapporteur*; c'est lui qui, parlant de *Magallon*, a crié qu'il y avait justice et convenance à attacher un écrivain, coupable peut-être d'une erreur, à un forçat galeux, convaincu de vol ou de meurtre. Sous ce rapport M. Dudon est jugé, et le combat devrait s'engager entre les ministériels et les constitutionnels.

Mais il est une autre question pour laquelle il n'y a ni ministériels, ni absolutistes, ni congréganistes, ni constitutionnels... C'est la question d'honneur. (Un électeur de l'Ain.)

PARIS, 20 novembre 1827.

ELECTIONS DES DÉPARTEMENTS.

Aube. — Troyes : M. Casimir Périer, candidat de l'opposition. Sur 523 votans, il a obtenu 197 voix.

Eur-et-Loire. — Chartres : M. Busson, candidat de l'opposition. Sur 457 votans, il a obtenu 298 voix. M. de Chevriguy, autre candidat de l'opposition, a obtenu 154 voix. Voix ministérielles, 5. Nogent-le-Rotrou : M. Firmin Didot, candidat de l'opposition. Sur 350 votans, il a obtenu 236 voix.

Aisne. — Soissons : M. Méchin, candidat de l'opposition. Nombre des votans, 295. Il a eu 195 voix. M. Moul, autre candidat de l'opposition, a obtenu 76 voix.

M. Sartoris, candidat ministériel, n'a obtenu qu'une voix.

Laon : M. Lecarlier, candidat de l'opposition.

Vervins : Le général Sébastiani, candidat de l'opposition.

Saint-Quentin : M. Labbey de Pompières, candidat de l'opposition.

Eure. — Evreux : M. Dumeylet, candidat de l'opposition, élu à 110 voix de majorité.

Pontaudemer : M. Dupont (de l'Eure), candidat de l'opposition.

Andelys : M. Bignon, candidat de l'opposition.

Bernay : M. Dupont (de l'Eure), candidat de l'opposition.

Ille-et-Vilaine. — Rennes : M. de Corbière, candidat ministériel.

Fougères : M. Railler, candidat de l'opposition.

Saint-Malo : M. de Fougères, candidat ministériel.

Indre-et-Loire. — Tours : M. Calmelet-Daen, candidat de l'opposition.

Loiret. — Orléans : M. Laisné de Villevêque, candidat de l'opposition. Sur 528, il a obtenu 426 voix.

Manche. — Saint-Lô : M. Ernoul, candidat de l'opposition.

Valognes : M. de Bricqueville, candidat de l'opposition.

Coutances : M. Monceau, candidat ministériel.

Avranches : M. Anyot, candidat de l'opposition.

Marne. — Reims : M. Jobert Lucas, candidat de l'opposition.

Châlons : M. Royer-Collard, candidat de l'opposition.

Mayenne. — Mayenne : M. Hyde de Neuville, candidat de l'opposition.

Laval : M. Léon de Clerc, candidat ministériel.

Château-Gonthier : M. de Farcy, candidat ministériel.

Morbihan. — Vannes : M. de la Boëssière, candidat ministériel.

Nord. — Valenciennes : M. Pas de Beaulieu, candidat de l'opposition, sur 179 votans, il a obtenu 116.

Maubeuge : M. le comte de Caux, candidat ministériel.

Oise. — Beauvais : M. Levailant, candidat de l'opposition, sur 354 votans, il a obtenu 210 voix.

Clermont : Le général Gérard, candidat de l'opposition, sur 355 votans, il a obtenu 211 voix; M. Boulard, autre candidat de l'opposition, 120.

Sarthe. — Mamers : M. Dupin aîné, candidat de l'opposition; 144 voix; le général Coutard, commandant de Paris, candidat ministériel, 76 voix.

Saint-Calais : M. de Dolon, candidat de l'opposition, 122 voix sur 192.

Seine-Inférieure. — Rouen (*intra muros*) : M. Bignon, candidat de l'opposition. Sur 1079 votans, il a obtenu 832 voix.

(*Extra muros*) : M. Petou, candidat de l'opposition; sur 471 votans, il a obtenu 360 voix.

Yvetot : M. Hély d'Orssel, candidat de l'opposition.

Havre : M. Duvergier de Hauranne, candidat de l'opposition.

Dieppe : M. de Malartie, candidat ministériel.

Seine-et-Marne. — Melan : M. Royer-Collard, candidat de l'opposition; sur 349 voix, il a obtenu 223 voix.

Goulommiers : M. Georges Lafayette, candidat de l'opposition.

Seine-et-Oise. — Montfort-l'Amaury : M. Lepelletier d'Aulnay, candidat de l'opposition.

Compiègne : M. Tronchon, candidat de l'opposition.

Somme. — Amiens (*intra muros*) : M. Caumartin, candidat de l'opposition.

(*Extra muros*) : M. d'Hernoy, candidat de l'opposition.

Péronne : M. Rouillé de Fontaine, candidat de l'opposition.

Il a obtenu, sur 344 votans, 293 voix.

Abbeville. — M. le vicomte Blin de Bourdon, candidat ministériel.

Yonne. — Villeneuve-le-Roi : M. Thénard, candidat de l'opposition. Sur 258 votans, il a obtenu 168 voix. M. de Vuitré, autre candidat de l'opposition, a obtenu 182 voix. M. de Vaclair, candidat ministériel, 7 voix.

AUTRES ELECTIONS DES DÉPARTEMENTS.

Calvados. — Caen : M. de la Pommeraye. — Bayeux : M. Tardif.

— Falaise : M. Fleury. — Lisieux : Vauquelin.

Finistère. — Brest : M. Kéatry.

Indre. — Châteauroux : M. de Bondi.

Maine-et-Loire. — Saumur : M. Benjamin Delessert.

Meuse. — Bar-le-Duc : M. Etienne. — Verdun : M. Saint-Aulaire.

Nièvre. — La Charité : M. Dupin aîné.

Pas-de-Calais. — Arras : M. Harlé.

Bas-Rhin. — MM. Hamann, Turckheim et Saglio.

Ardennes. — Rethel : M. Lefebvre-Ginau.

A Cambray : M. Cotteau, candidat ministériel.

A Mortagne : M. Fleury.

A Chatellerault : M. Greuzé, président du collège.

A Douai : M. Durand d'Elecoirt.

A Aire : M. le Sergent.

A Lille (1^{er} collège) : M. de Bully. — (2^e coll.) : M. d'Hancarderie.

A Hazebrouck : M. de la Basecque.

A St-Malo : M. du Fougerey.

— Nous apprenons à minuit que, dans la rue Saint-Denis et ailleurs, on a fait faire des charges contre les citoyens, qu'on les a sabrés, et que même des coups de fusils ont été tirés. Que faisaient les victimes? elles prenaient part à la joie générale!

(Constitutionnel.)

— Le ministère se défend contre sa fortune, en faction vaincue. L'opposition contracte de nouveaux devoirs. Aux vertueuses indignations de la probité, succéderont le calme de la force et celui de la sagesse.

Ce soir, le journal de la Trésorerie épanche sa colère et son désespoir en cris furieux, en accusations insensées, en calomnies effroyables. Ces accents, indignes du pouvoir, accusent à la fois et la profonde imprévoyance du ministère qui se reconnaît trompé dans ses calculs, et la violence qui lui a mérité les rigueurs presque unanimes de la conscience publique.

Est-ce à l'appui des oracles de la Trésorerie que ce soir une vingtaine de misérables en guenilles ont été vus, courant les rues, des fanaux à la main, et mêlant aux noms des députés de Paris le cri de *vive l'empereur*! Les passans s'arrêtaient avec surprise, et tout le monde était d'accord pour attribuer ces scènes dénotantes à ceux-là seuls qui pouvaient nourrir l'espoir d'en profiter. On a remarqué que la troupe séditieuse a passé devant des postes de gendarmerie sans qu'aucune démonstration ait été faite pour mettre un terme à des cris coupables. Le cri de *vive la charte* n'est pas d'ordinaire si bien traité; et dans le même temps des escadrons, le sabre à la main, parcouraient les rues, et donnaient, par leurs charges à vide, un air d'agitation à la plus pacifique soirée.

Il suffisait de voir les malheureux qui promenaient leurs vociférations dans Paris pour reconnaître qu'ils n'auraient pu acheter la torche dont leur main était armée, et sûrement personne ne portera aux députés de Paris une inimitié assez irréfléchie pour croire qu'eux ou leurs amis aient désiré des acclamations mêlées à des cris coupables et sorties d'un tel cortège. Le choix presque unanime des collèges électoraux de Paris a dû satisfaire leur orgueil, et on ne peut douter que s'ils eussent voulu de

evations, il leur eût été facile d'obtenir quelque chose de mieux.

La plus simple réflexion fait voir que l'opposition se composait d'artisans de troubles, ils ne seraient pas assez inhabiles pour s'occuper des désordres à la fois si improductifs et si nuisibles. L'intérêt des constitutionnels quel est-il ? De prouver au roi et à la France qu'en réclamant le retour à l'ordre légal, ils ne veulent en effet que l'ordre et les lois. Quel est l'intérêt du ministère ? Ses journaux emportés vous le disent : de persuader aux esprits prévenus que la main puissante de M. de Villele peut seule tenir fermé devant nous l'abîme des révolutions. Des invocations à cet empereur qui ne vit plus que dans l'histoire, ces invocations proclamées par vingt mercenaires dégoûtés, avancent peu, dans les conseils du trône et dans ceux du pays qui n'a pas encore prononcé son jugement tout entier, les affaires de l'opposition. Le ministère seul peut s'y attacher comme à un dernier argument et à un dernier mensonge.

L'espérance est malheureuse. Tout le monde sait que le peuple est pour notre bonheur en dehors du mouvement politique qui occupe tous les esprits ; en dehors, parce qu'il n'a point de place dans l'action régulière des grands pouvoirs, et que cependant il y trouve une protection assurée. Il ne pourrait entrer dans la sphère de nos débats (et on sait alors avec quels vœux, par quels moyens terribles il y entrerait), que si nous venions à être tous jetés en dehors des voies légales. C'est pourquoi la France condamne et repousse un ministère assez insensé pour avoir en haine le régime des lois, assez coupable pour aspirer à la chute de ces grandes barrières. La politique ministérielle s'abuse quand elle remplit ses feuilles des mots de mouvements populaires, d'anarchie, de licence, de révolution. Ces mots retombent sur l'administration de tout leur poids. Ces mots sont sa condamnation devant tous les amis de la paix publique. Car si quelque chose pouvait produire la désastreuse intervention de la multitude dans les affaires de la France, ce serait le renversement des institutions qui ont fixé en même temps la part de tous les pouvoirs réguliers et celle de tous les droits.

Tout ce qui se passe rend témoignage de l'effroi que le ministère inspire aux hommes les plus intéressés au maintien de l'ordre. Quand un cri hostile pour l'homme d'État qui a tout ébranlé, tout compromis, s'échappa des rangs de la garde nationale, les journaux de la Trésorerie déclarèrent la monarchie en danger, et une ordonnance prononça le licenciement de l'élite armée des citoyens de Paris. Cette ordonnance n'excita nul trouble. Les dangers qu'on avait allégués n'existaient donc pas.

Aujourd'hui, la cause du ministère est portée devant les plus riches d'entre les gardes nationaux. Au lieu de 40,000 citoyens, 7,000 seulement ont à prononcer. On sait quel a été le jugement. Le ministère ne compte pas dans cette capitale où la cour réside, où la liste civile verse ses trésors, où les emplois et les grâces sont sans nombre, mille habitants qui se résignent à voter pour lui. Les fonctionnaires mêmes ont déserté sa bannière.

Nous trompons-nous sur les causes de cet étrange délaissement ? Voici qui est décisif. Des arrondissements qui avaient toujours appartenu au pouvoir se sont jetés dans les bras de l'opposition. Pourquoi ?

M. de Lafayette n'avait jamais été nommé à Meaux sous les administrations précédentes. Il l'a été sous celle-ci. Il l'a été, voici quatre mois, à la majorité de trois suffrages. Maintenant, après que le dégrèvement, les fraudes, la surprise, ont réduit le nombre de tous les collèges, il est réélu avec une majorité de soixante-huit voix. Il y a quatre mois encore, M. Dupin ne devait son triomphe dans Marnes qu'à cinq votes, il en a aujourd'hui soixante-quatorze de plus que son adversaire. Enfin, alors l'arrondissement de Bernay accordait au ministère son candidat : aujourd'hui M. Dupont de l'Eure y est élu. A quoi tiennent ces différences ? Deux événements se sont passés depuis lors : l'établissement de la censure et la création de pairs.

Ce n'est donc point la presse qui a changé l'opinion de la France pendant les quatre mois que nous rappelons, puisqu'alors elle était condamnée au silence. Non, les journaux n'ont pas fait ces prodiges. C'est la censure. C'est le ministère ; ce sont ses coups d'État ; ce sont ses hostilités contre des institutions à l'ombre desquelles fleurit la paix publique. On peut compter exactement le nombre de voix que déplace chaque infraction du pacte d'alliance, chaque entreprise sur les promesses de la restauration et la salutaire confiance des peuples.

Que conclure de tout ceci ? Que l'administration est en butte à la réprobation publique, parce qu'elle est profondément perturbatrice ; qu'elle seule nous expose à des chances d'actions illégales et de secousses destructives ; qu'il n'est d'espoir pour les bons esprits, pour les consciences loyales, que dans sa chute prochaine. La France se sent avec épouvante placée entre un ministère qui délire et des révolutions. Amis du trône, glorifiez-vous de la sagesse publique : c'est contre les révolutions qu'elle se prononce tout entière.

(Journal des Débats.)

— La rente a subi aujourd'hui une forte baisse, puisque les 3 pour 100 sont tombés jusqu'à 69 50 ; à la fin de la bourse ils étaient à 69 80. On dira sans doute que c'est le résultat des no-

minations, connues jusqu'ici qui, en ébranlant le ministère, jettent de l'inquiétude sur l'avenir ; il ne serait pas impossible que quelques démarches n'eussent été faites dans ce but, mais cette cause aurait produit un effet tout contraire, s'il n'existait d'autres sujets d'inquiétude. Voici les bruits qui circulaient généralement et qui ont produit un mouvement de baisse :

— Les nouvelles de Constantinople se font trop attendre pour qu'on les croie bonnes ; en outre un régiment suisse est parti cette nuit de la caserne de la rue de Babylone, et l'on a gardé le silence sur la route qu'il a prise ; ce silence a donné lieu à quelques conjectures que nous rapportons sans y ajouter foi : on dit qu'il y a eu quelques troubles à Lyon à cause de la cherté du pain, et que c'est sur ce point qu'on a dirigé le régiment suisse. Tous ces motifs doivent nécessairement influer sur le cours de la rente.

AVIS.

PAQUEBOTS A VAPEUR SUR LA SAONE.

Service de la semaine du 25 novembre au 1^{er} décembre.

De Lyon à Châlons, en 2 jours ; départ à 7 heures du matin, dimanche, mardi, mercredi, vendredi et samedi.

De Châlons à Lyon, en 1 jour ; départ à 6 heures du matin, lundi, mardi, jeudi et vendredi.

L'administration, prenant en considération l'augmentation des frais de route en hiver, pour la montée en deux jours, a réduit le prix des places de Lyon à Châlons à 8 fr. pour les premières et à 5 fr. pour les secondes, et pour les ports intermédiaires en proportion.

Les prix des places pour la décade n'ont pas changé.

On désire un jeune homme de 20 à 30 ans, sachant écrire et calculer, et pouvant fournir un cautionnement de 5,000 fr. (il sera bien traité.)

— On demande un bon dessinateur connaissant les nouveautés et ayant resté en fabrique.

— Un homme de 30 à 45 ans, capable de professer la belle écriture et la tenue des livres, dans une maison d'éducation.

— Une demoiselle, connaissant le détail de la mercerie, et une autre de 18 à 24 ans, pour être dame de comptoir chez un confiseur.

— Plusieurs sommes à placer moyennant hypothèque, soit à dette à jour, soit en viager.

S'adresser, pour les cinq articles ci-dessus, aux sieurs J. Bertholon et Comp., agents d'affaires, rue de la Cage, n° 15.

On a perdu lundi dernier, à la place des Terreaux ou dans les rues adjacentes, une montre guillochée en or, à laquelle tenait une chaîne, une clé et un cachet, le tout en or. Le cachet est soutenu par plusieurs ailes, dont une est cassée.

On lit derrière la boîte le mot Amy.

Bonne récompense sera donnée à la personne qui la remettra à Mlle Turc, rue St-Côme, n° 3, au quatrième étage.

A LOUER A LA NOEL.

Grand et bel appartement parqueté, et fraîchement décoré, situé rue Saint-Dominique, n° 4, au premier étage. S'y adresser.

A vendre par cessation de commerce.

Une brasserie de bière, à St-Laurent-de-Mâcon. Cet établissement très-bien achalandé, et garni de tout ce qui est relatif à la fabrication de cette bière, est parfaitement situé, sous tous les rapports de consommation et d'expédition.

On donnera toute facilité pour les payemens.

VENTES JUDICIAIRES.

Samedi vingt-quatre novembre mil huit cent vingt-sept, à deux heures de relevée, sur la place Louis XVIII, à Lyon, lieu du marché aux chevaux, il sera procédé à la vente d'un cheval blanc, garni de ses harnais, et d'une charrette à deux roues, avec ses accessoires, saisis au préjudice du sieur Bessacier dit la Roze, marchand et voiturier, demeurant à Thizy. Cette vente aura lieu en vertu d'un jugement rendu au tribunal de commerce de Lyon, et ensuite de l'accomplissement des formalités voulues par la loi.

PARCIBENT.

— Samedi vingt-quatre novembre mil huit cent vingt-sept, à neuf heures du matin, sur la place de la Boucle, commune de la Croix-Rousse, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant, de divers effets mobiliers saisis, lesquels consistent en une garde-robe à deux portes, table, buffet, chaises, glace, miroir, ustensiles de cuisine, et autres objets.

Et le même jour, à deux heures de relevée, au marché aux chevaux, sur la place Louis XVIII de cette ville, il sera procédé aussi à la vente aux enchères et au comptant, d'un cheval et de ses harnais également saisis.

BLANCHARD.

— Samedi vingt-quatre novembre mil huit cent vingt-sept, à neuf heures du matin, sur la place du Marché de l'Eglise de la Guillotière, il sera procédé à la vente des meubles et effets saisis au préjudice du sieur Rolland, marchand tailleur, demeurant à la Guillotière, Grande Rue.

Les objets à vendre consistent en commodes, secrétaire, table, garde-robe, glace, chaises, horloge, et autres objets.

VIALON.

BOURSE DE PARIS du 20 novembre 1827.

(Deux heures et demie.)

Rentes — 5 p. 100. jouiss. du 22 mars 1827. — 100 f. Actions de la banque 2000

Rentes — 3 100. jouiss. du 22 déc. 68 f. 90 Fonds étrangers.

Ann. à 4 p. 100. Obl. de Naples, cert. falc. f.

Obl. de la v. de Paris. Obl. de Naples, comp. Rothschild

Quatre Canaux. Rentes d'Esp. cert. franç.

Caisse hypothécaire 855 Emp. royal d'Esp. 1826. 66

Emprunt d'Haïti.

